

## REGLEMENT DU CHALLENGE PARTICIPATIF

### Challenge Interrégional

#### Article 1 - Organisateur

La Fédération Française de Gymnastique (ci-après dénommée la « FFGym »), association loi 1901, reconnue d'utilité publique, dont le siège est situé au 7ter Cour des Petites Ecuries, 75010 PARIS, représentée par son directeur Exécutif, Monsieur David VALLÉE, organise du jeudi 25/05/2023 à 09h00 au dimanche 25/06/2023 à 23h59 un jeu intitulé « Challenge Interrégional » (ci-après dénommé le « Challenge »), gratuit et sans obligation d'achat ou de souscription de produits ou de service.

#### Article 2 - Contexte

En 2023, la FFGym fêtera ses 150 ans. Une occasion parfaite pour fédérer l'ensemble de ses acteurs en prenant part à ce défi ludique. Afin de mobiliser et de renforcer le sentiment d'appartenance de l'ensemble des acteurs de la FFGym, la FFGym met en place un Challenge à travers un concours de pas.

Le principe de ce Challenge est d'effectuer chaque jour, par équipe de 5 personnes maximum, le plus grand nombre de pas et un certain nombre de défis à réaliser, sur une période déterminée, permettant aux équipes participantes de cumuler des points et de progresser dans le classement général.

Le challenge se déroulera du lundi 22/05/2023 à partir de 09h00 jusqu'au dimanche 25/06/2023 à 23h59 (heure France Métropolitaine).

#### Article 3 - Conditions de participation

La participation au Challenge est ouverte à toute personne résidant en France (Corse et DOM-TOM inclus), qu'elle soit licenciée ou non à la FFGym, disposant d'un accès Internet à la date de début du Challenge et d'un smartphone Android ou Apple et dans les conditions générales d'utilisation prévues par la société KIPLIN. Toute personne mineure participant au Challenge sera réputée participer sous le contrôle et avec le consentement de ses parents ou des titulaires de l'autorité parentale, ou à défaut de ses tuteurs légaux. Sont également autorisés à participer au Challenge le personnel fédéral et les élus de la FFGym.

Ce Challenge est accessible exclusivement en téléchargeant l'application KIPLIN sur Play Store ou sur l'Apple Store et en acceptant l'autorisation de partage de l'application « Santé » sur un smartphone Apple ou en reliant son compte Google sur un smartphone Android.

L'application KIPLIN est également compatible avec les trois marques de montres connectées suivantes : Garmin, Withings Healthmate et Fit bit.

Chaque participant (ci-après dénommé le(s) « Participant(s) ») peut participer en se connectant via son smartphone sur l'application « KIPLIN », dont le téléchargement est gratuit à l'adresse suivante :

<https://play.google.com/store/apps/details?id=com.kiplin.app&hl=fr&gl=US> pour un smartphone Android ou <https://apps.apple.com/fr/app/kiplin/id1380623834> pour un smartphone Apple. Chaque Participant s'engage à respecter les conditions d'utilisation de la plateforme « KIPLIN » pendant sa participation au Challenge.

Chaque Participant est autorisé à s'inscrire du lundi 22/05/2023 à partir de 09h00 au vendredi 23/06/2023 à 23h59. Les pas et les défis à relever seront comptabilisés du lundi 05/06/2023 à 00h01 au dimanche 25/06/2023 à 23h59. En dehors de ce délai, les pas réalisés et les défis à relever ne seront pas pris en compte pour le Challenge.

Il est expressément rappelé que la participation au Challenge n'est conditionnée à aucune obligation d'achat.

#### Article 4 - Modalités de participation

Pour s'inscrire à ce Challenge, chaque Participant devra :

Phase 1 : du lundi 22/05/2023 à partir de 09h00 au vendredi 23/06/2023 à 23h59

- 1) Se rendre sur l'application KIPLIN, après l'avoir téléchargée gratuitement,
- 2) Choisir l'option « Créer mon compte » et saisir le code d'accès suivant : FEDEGYM2023
- 3) Saisir son adresse e-mail et un mot de passe et accepter les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) et la Politique de Confidentialité de KIPLIN,
- 4) Autoriser le partage avec son compte Google ou avec l'application « Santé »
- 5) Compléter le profil du Participant avec son prénom, son nom, son pseudonyme,
- 6) Choisir le Comité Régional de Gymnastique où est licencié le Participant ou le Comité Régional de Gymnastique où réside le Participant s'il n'est pas licencié à la FFGym (COMITE REGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, COMITE REGIONAL BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE, COMITE REGIONAL BRETAGNE, COMITE REGIONAL CENTRE-VAL DE LOIRE, COMITE REGIONAL CORSE, COMITE REGIONAL GRAND EST, COMITE REGIONAL HAUTS-DE-FRANCE, COMITE REGIONAL ILE-DE-FRANCE, COMITE REGIONAL NORMANDIE, COMITE REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE, COMITE REGIONAL OCCITANIE, COMITE REGIONAL PAYS DE LA LOIRE, COMITE REGIONAL PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR OU DOM-TOM). Chaque équipe est donc rattachée à un Comité Régional de Gymnastique,
- 7) Créer ou rejoindre « une équipe » déjà créée (via le pseudonyme renseigné par le premier membre de l'équipe). Une équipe est composée de 1 à 5 Participants. Si un Participant souhaite participer au Challenge mais qu'il ne sait pas avec qui jouer, ce Participant peut créer une équipe au sein du

Comité Régional de Gymnastique qu'il a sélectionné et la laisser « ouverte » sur l'application KIPLIN pour que d'autres Participants puissent intégrer son équipe. Seul le pseudonyme des Participants est visible par les autres Participants d'une même équipe.

Phase 2 : du lundi 05/06/2023 à 00h01 au dimanche 25/06/2023 à 23h59

1) Le Participant devra réaliser, au sein de son équipe, le plus de pas selon le barème mis en place par le jeu sur la période du lundi 05/06/2023 à 00h01 au dimanche 25/06/2023 à 23h59. Il faut porter son smartphone au plus près des mouvements pour que le suivi soit le plus précis possible.

Barème de point :

- De 1 à 10 000 pas → 1 point/pas
- De 10 001 à 20 000 pas → 0.5 point/pas
- De 20 000 à 30 000 pas → 0.1 point/pas
- 30 001 et plus → 0 point/pas

2) Le Participant devra participer aux animations et réaliser les défis proposés via l'application KIPLIN. Durant cette période, différents défis (exemple : faire un certain nombre de pas en une journée par personne ou en équipe) seront à relever par équipe et permettront d'obtenir des points bonus afin de faire évoluer son équipe dans le classement final.

3) Le Participant peut suivre quotidiennement la progression de son Comité Régional de Gymnastique, la progression de son équipe et sa progression individuelle au classement général sur l'application KIPLIN.

Phase 3 : le lundi 26/06/2023 à partir de 15h00 (heure France Métropolitaine), la communication des résultats du Challenge

Trois (3) types de classements seront établis et neuf (9) gagnants seront annoncés sur l'application KIPLIN :

- Classement général du meilleur Comité Régional de Gymnastique cumulant les points de la totalité des équipes qui sont rattachées au Comité Régional de Gymnastique. Au total, les trois (3) premiers Comités Régionaux De Gymnastique seront gagnants. Le classement se base sur une moyenne de points.
- Classement général de la meilleure équipe cumulant les points de tous les Participants au sein d'une même équipe. Au total, les trois (3) premières équipes seront gagnantes.
- Classement général individuel. Au total, les trois (3) premiers Participants seront gagnants.

La FFGym se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent Challenge.

Les Participants qui fourniront des coordonnées ou informations incomplètes ou inexacts ne permettant pas de les identifier ou d'obtenir l'ensemble des éléments demandés seront éliminés d'office du Challenge.

Aucun remboursement des frais éventuellement engendrés ne sera effectué au Participant ou au Comité Régional de Gymnastique.

## Article 5 – Dotations du Challenge

### Catégorie 1 : Classement des Comités Régionaux de Gymnastique

Les gagnants de la catégorie « meilleur Comité Régional de Gymnastique » recevront les lots suivants :

- **Lot 1** : 50 places en catégorie 1 pour les Nouveaux Internationaux de France de Gymnastique 2023 (ci-après dénommée « NIDF 2023 ») à l'Accor Arena de Paris (8 Boulevard de Bercy, 75012 Paris) (ci-après dénommée « Accor Arena ») le samedi 16/09/2023 ou le dimanche 17/09/2023 (finales) (1 gagnant = le premier du classement)
- **Lot 2** : 20 places en catégorie 2 pour les NIDF 2023 à l'Accor Arena le samedi 16/09/2023 ou le dimanche 17/09/2023 (finales) (1 gagnant = le deuxième du classement)
- **Lot 3** : 10 places en catégorie 3 pour les NIDF 2023 à l'Accor Arena le samedi 16/09/2023 ou le dimanche 17/09/2023 (finales) (1 gagnant = le troisième du classement)

### Catégorie 2 : Classement général par équipe (toute équipe et tout Comité Régional de Gymnastique confondu)

Les gagnants de la catégorie « meilleure équipe nationale » recevront les lots suivants :

- **Lot 1** : 1 place en catégorie 1 pour les NIDF 2023 le samedi 16/09/2023 (qualifications) et le dimanche 17/09/2023 (finales), 1 nuit d'hôtel en chambre double ou twin le samedi 16/09/2023 et 1 sac partenaire remis à l'Accor Arena le samedi 16/09/2023 (1 à 5 gagnants en fonction du nombre de participants présents dans l'équipe gagnante arrivée à la première place).
- **Lot 2** : 1 place en catégorie 2 pour les NIDF 2023 le dimanche 17/09/2023 (finales) et 1 sac partenaire remis à l'Accor Arena le dimanche 17/09/2023 (1 à 5 gagnants en fonction du nombre de participants présents dans l'équipe gagnante arrivée à la deuxième place).
- **Lot 3** : 1 place en catégorie 3 pour les NIDF 2023 le samedi 16/09/2023 (qualifications) et 1 sac partenaire remis à l'Accor Arena le samedi 16/09/2023 (1 à 5 gagnants en fonction du nombre de participants présents dans l'équipe gagnante arrivée à la troisième place).

### Catégorie 3 : Classement individuel au global

Les gagnants de la catégorie « meilleur individuel national » recevront les lots suivants :

- **Lot 1** : 2 places en catégorie 1 pour les NIDF 2023 le samedi 16/09/2023 (qualifications) et le dimanche 17/09/2023 (finales), 1 nuit d'hôtel en chambre double ou twin le samedi 16/09/2023 et 2 sacs partenaires remis à l'Accor Arena le samedi 16/09/2023 (1 gagnant = le premier du classement)
- **Lot 2** : 2 places en catégorie 2 pour les NIDF 2023 le dimanche 17/09/2023 (finales) et 2 sacs partenaires remis à l'Accor Arena le dimanche 17/09/2023 (1 gagnant = le deuxième du classement)

- **Lot 3** : 2 places en catégorie 3 pour les NIDF 2023 le samedi 16/09/2023 (qualifications) et 2 sacs partenaires remis à l'Accor Arena le samedi 16/09/2023 (1 gagnant = le troisième du classement)

## Article 6 – Désignation des gagnants

Les trois (3) Comités Régionaux de Gymnastique gagnants, les trois (3) équipes gagnantes et les trois (3) Participants gagnants seront annoncés par la Société KIPLIN sur la messagerie générale le lundi 26/06/2023 à partir de 15h00. La société KIPLIN fournira à la FFGym les noms et adresses mail des gagnants des trois classements.

Pour les lots de la catégorie 1, La FFGym prendra contact par mail et transmettra les lots aux Président(e)s des (3) Comités Régionaux de Gymnastique gagnants. Les Comités Régionaux de Gymnastique seront libres d'attribuer les lots dans les conditions qu'ils le souhaitent et aux personnes de leur choix.

Pour les lots de la catégorie 2 et de la catégorie 3, la FFGym prendra contact par mail avec les trois (3) équipes gagnantes et les (3) Participants gagnants.

Les gagnants s'engagent à confirmer leur volonté de bénéficier de leur gain à la FFGym par e-mail à l'adresse suivante : [evenementiel@ffgym.fr](mailto:evenementiel@ffgym.fr), adresse qui leur sera indiquée par la société KIPLIN, gestionnaire du Challenge, dans un délai d'un (1) mois après l'annonce des résultats. Passé ce délai, les lots seront perdus pour les gagnants concernés sans qu'ils puissent en aucun cas faire l'objet d'une réclamation ultérieure. Le lot non réclamé ne fera pas l'objet d'une nouvelle attribution.

Un même Participant a la possibilité de gagner plusieurs fois s'il appartient à un des Comités Régionaux de Gymnastique gagnants, à une des équipes gagnantes et/ou à un des Participants gagnants. Le cas échéant, le Participant ayant gagné plusieurs lots pourra les donner aux personnes de son choix. Le Participant devra indiquer à la FFGym le nom des personnes à qui il aura attribué les lots dans un délai de (1) mois après l'annonce des résultats.

La FFGym ne serait en aucun cas retenu responsable de l'attribution des lots effectué par les Comités Régionaux de Gymnastique gagnant (dans le cadre de la catégorie 1), ces lots étant discrétionnairement géré par les Comités Régionaux de Gymnastique gagnants.

Les lots offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot, de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Toute personne mineure ayant remporté la dotation sera réputée en bénéficiaire sous le contrôle et avec le consentement de ses parents ou des titulaires de l'autorité parentale, ou à défaut de ses tuteurs légaux.

Toute contestation relative à ce Challenge est à adresser à la FFGym et ne pourra être prise en compte passé un délai d'un (1) mois à compter de la date de clôture du Challenge.

#### Article 7 – Accessibilité et modification du règlement

Le présent règlement peut être consulté en ligne sur le site Internet de la FFGym. Il peut également être adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite, avant la date de clôture du Challenge, par mail à l'adresse [evenementiel@ffgym.fr](mailto:evenementiel@ffgym.fr) ou par courrier à l'adresse suivante :

Fédération Française de Gymnastique, challenge participatif Interrégional des 150 ans de la FFGym, 7 ter Cour des Petites Ecuries, 75010 PARIS.

Le règlement peut être modifié à tout moment par l'Organisateur sous la forme d'un avenant, publié par annonce en ligne sur le site Internet de la FFGym.

#### Article 8 – Informatique et Libertés

Les données recueillies dans le cadre du présent Challenge pourront être collectées informatiquement par l'Organisateur conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978 et conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Les données collectées sont nécessaires à la gestion et l'exécution du Challenge auquel le Participant souhaite s'inscrire. Les données seront destinées à l'Organisateur et pourront faire l'objet de traitement pour les finalités suivantes : organisation du Challenge, attribution des dotations, communication autour de l'événement.

Les données personnelles des Participants sont conservées pour une durée d'un (1) an mais peuvent l'être avant si un Participant en fait la demande à l'adresse [dpo@kiplin.com](mailto:dpo@kiplin.com)

Les Participants peuvent à tout moment dans les conditions prévues par la loi, accéder aux informations les concernant, s'opposer pour motif légitime à leur traitement, les faire rectifier, demander leur suppression, demander la limitation de leur traitement ou de leur portabilité en s'adressant au Délégué à la Protection des Données (DPO) de la FFGym à l'adresse mail suivante [dpo@ffgym.fr](mailto:dpo@ffgym.fr). L'exercice du droit de retrait entraîne l'annulation automatique de la participation du Participant au Challenge.

Les gagnants (ou si les gagnants sont mineurs, les personnes détenant l'autorité parentale sur lesdits mineurs ou à défaut ses tuteurs légaux) du Challenge acceptent, à titre gracieux, que l'Organisateur utilise leur nom, prénom, uniquement pour les besoins de la communication faite autour du Challenge, sur tous supports et ce, pour une durée d'un (1) an à compter du début du Challenge.

#### Article 9 – Responsabilité

La responsabilité de la FFGym ne saurait être encourue dans les cas suivants :

- Lorsque le présent Challenge doit être modifié, écourté ou annulé pour une cause indépendante de sa volonté ou en cas de nécessité justifiée. Les

modifications alors apportées à ce règlement seront publiées pendant le Challenge et considérées comme des annexes au présent règlement. Les Participants ne pourront réclamer aucune indemnisation à ce titre.

- Lorsque des circonstances indépendantes de la volonté de la FFGym contraindraient à ne pas pouvoir faire bénéficier les gagnants de leur gain.
- La FFGym pourra décider d'annuler le Challenge s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation ou de la détermination des Participants au présent Challenge.
- Toute usurpation de compte KIPLIN effectuée par quelque procédé technique que ce soit est également proscrite. Toute usurpation ou tentative d'usurpation de compte devra être signalée à la FFGym par le Participant titulaire du compte s'il en a la connaissance. La FFGym se réserve, dans ces hypothèses, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.
- Tout Participant qui ne respecte pas les règles énoncées dans le présent règlement, qui n'aura pas transmis à la FFGym les informations demandées, notamment son adresse mail, sera exclu du Challenge.
- La FFGym décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du gain attribué.
- La FFGym ne saurait être tenue responsable en cas de dysfonctionnement technique, pour quelque cause que ce soit, n'ayant pas permis de recueillir le nombre de pas effectués par le Participant, de recevoir ses informations personnelles ou tout autre élément nécessaire à sa participation ou à l'obtention de son gain.
- Toute participation incomplète, erronée ou qui ne respecte pas le présent règlement sera rejetée sans que la responsabilité de la FFGym puisse être engagée.

#### Article 10 – Acceptation du règlement

Le fait de participer à ce Challenge implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité et de la décision de la FFGym, en sa qualité d'Organisateur, sur toute contestation qui pourrait survenir concernant l'interprétation et l'application du présent règlement.

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par la FFGym et la décision sera sans appel.